



# **LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL**

## **Commission Régionale des Compétitions**

### **Procès-Verbal de la réunion plénière du mercredi 06 mars 2019**

#### **Siège de la Ligue à Champigneulles**

##### **Présents :**

- Monsieur Gérard SEITZ - Président,
- Messieurs Guy ANDRE, Rodolphe BALLIET, Gérard CASSEGRAIN, Patrice GRETHEN, Marc HOOG, Michel KEFF, Claude KEIME, Roland MEHN, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Gilles THIEBAUT, Jacky THIEBAUT, Jean-Marie THIRIET, Francis WILLIG.

##### **Excusés :**

- Madame Anne ORIGAS,
- Messieurs André HAHN, Xavier HEILLETTE, Sébastien VILLEMIN,

##### **Invité :**

- Monsieur Joël MULLER.

#### **OUVERTURE**

Gérard SEITZ,

Ouvre la séance. Souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes participant à cette réunion plénière. Rappelle l'ordre du jour dans ses grandes lignes.

Présente les excuses de Madame Anne ORIGAS, Messieurs André HAHN, Xavier HEILLETTE et Sébastien VILLEMIN qui pour diverses raisons n'ont pu se joindre à nous.

Salue la présence de Joël MULLER. Le remercie.

- **Carnet**

Informe que René LOPEZ a été récemment hospitalisé. Xavier HEILLETTE également.

Les Membres de la Commission leur souhaitent de conserver un bon moral et un grand courage permettant à chacun d'obtenir un prompt rétablissement afin qu'ils puissent reprendre rapidement leurs activités.

## **1. ADOPTION DES DERNIERS PROCES-VERBAUX**

Le Président,

Soumet à l'approbation des Membres **Les 2 procès-verbaux** des réunions suivantes dont copies sont jointes au dossier :

- **Du 5 décembre 2018** – Réunion plénière,
- **Du 19 décembre 2018** – Réunion restreinte en visioconférence,

**Sont adoptés** en l'état et à l'unanimité.

## **2. INFORMATIONS et COMMUNICATIONS**

Le Président rappelle les parcours réalisés par nos Clubs Régionaux :

### **Coupe de France :**

Tous les Clubs de la L.G.E.F. ont été éliminés. Un accessit pour le F.C. METZ qui a atteint les 8° de finale.

### **Coupe de France Féminines :**

Aucune des 3 équipes qualifiées en 8° de finale qui jouaient toutes à l'extérieur n'a pu accéder au tour suivant.

L'équipe du F.C. METZ s'est inclinée face au F.C. FLEURY 91 sur le score de 2 à 0. Celles de l'E.S.A.P. METZ et des PIERROTS VAUBAN de STRASBOURG ont été respectivement battues par LILLE.O.S.C. (0-2) et E.S.O.F. LA ROCHE sur YON (0-3).

### **Coupe Gambardella –Crédit Agricole :**

Le R.C. STRASBOURG – ALSACE a été éliminé en 8° de finale face au F.C. TOURS – finaliste lors de la précédente édition – sur la marque de 2-1

### **Coupes Nationales de Futsal et de Football d'Entreprise.**

Aucune équipe n'a dépassé les 16° de Finale.

### **Calendrier Général de la Saison 2019-2020**

Le Président remet à chaque participant le Calendrier Général des Compétitions Nationales Seniors Masculines élaboré par la Direction des Compétitions Nationales de la F.F.F.

Ce document reprend toutes les dates des Coupes de France, de la Ligue et des Régions UEFA et des Championnats de L1 à la N3. Y figure également la Coupe Nationale de Football d'Entreprise.

Annonce qu'au titre de la LGEF le nombre d'équipes qualifiées au titre de la Coupe de France a été fixé à 19.

Avertit qu'une réunion restreinte, spécifiquement dédiée aux Calendriers Régionaux, aura lieu courant avril afin qu'ils soient validés rapidement et portés à la connaissance des Clubs et des Districts.

### **Le point sur la Finale Régionale du Festival U13**

Un point d'étape est fait. Pour ce qui concerne l'organisation sportive tout est en ordre. Côté hébergement, de nombreuses et longues démarches ont été réalisées. Au cours des dix derniers jours les « Clubs supports » ont été invités à deux reprises dont une fois en présence des représentants de la Ville de REIMS. Les missions ont été clairement définies. En matière de logistique toutes les demandes formulées par les Organisateurs n'ont pas été satisfaites.

A ce jour, des points non moins importants restent à finaliser, à savoir : la sécurisation du site, la restauration des équipes présentes et l'animation du village. En effet, le site retenu n'offre pas toutes les garanties en matière de sécurité. Des solutions doivent être trouvées.

### **3. POINT D'ETAPE SUR L'EVOLUTION de la REGLEMENTATION**

Marc HOOG – Animateur du Groupe de Travail, rend compte des 2 dernières réunions tenues par les Commissions compétentes.

Fait état de l'avancement des travaux dont la finalité sera la présentation aux Membres du Comité de Direction qui se réunira mercredi 24 avril 2019. Hormis des points dits de librairie, l'article 22 des R.G. devrait faire l'objet de modifications ou d'ajustements.

Des précisions sont prévues dans les domaines des Ententes et des Groupements (Jeunes et Seniors).

Enfin, indique qu'un Groupe de Travail « planche » sur le Statut Régional des Jeunes et des Obligations y attachées, fort différents d'une ancienne Ligue à l'autre.

Jacky THIEBAUT ajoute, que pour les « Ententes et Groupements », les obligations ne s'appliqueront pas lors de la saison 2019-2020. Comme maintes fois déclaré, il s'agira d'une saison de transition.

#### **Règlement Simplifié des Coupes**

Maxime RINIE explique les raisons pour lesquelles celui-ci va être mis en place.

#### **Article 136.3 des R.G. de la F.F.F.**

Marc HOOG rappelle que le vœu présenté par le District MARNE a été validé par le Comité de Direction de la L.G.E.F. A été transmis à la F.F.F pour suites à donner.

Gérard CASSEGRAIN

Apporte des précisions sur les raisons de la démarche entreprise.

#### **Accessions au Championnat National U17.**

Jacky THIEBAUT, rappelle la situation particulière connue par notre Ligue suite à la fusion des 3 ex-Ligues et les conséquences induites en matière d'accessions au Championnat National U17.

Souhaite la modification des textes concernant les accessions supplémentaires.

Informe que demande en ce sens a été faite par Maxime RINIE auprès de la Fédération. Dossier à suivre.

### **Evolution des textes fédéraux- Championnats Fédéraux**

Marc HOOG, rappelle que les compositions des Groupes – pour la saison prochaine - seront arrêtées à la date du 17 juillet 2019 au lieu du 15 juillet 2019 comme figurant aux R.G.

### **Accession des équipes de R1 en N3**

Guy ANDRE confirme que réglementairement les équipes évoluant en R1 doivent disposer d'installations classées au niveau 4.

Rappelle qu'en cas d'accession de R2 en R1 une dérogation limitée à 3 saisons peut être octroyée.

Par contre, précise qu'une équipe de R1 accédant en National 3 doit disposer obligatoirement d'installations de niveau 4. Aucune dérogation ne pouvant être accordée.

## **4. GROUPE DE TRAVAIL « COMPETITIONS FEMININES »**

Jean-Marie THIRIET présente le projet élaboré par le groupe de travail constitué à cet effet reprenant les conditions dans lesquelles les futurs championnats R1 et R2 féminines - au titre de la saison 2019/2020 – seront organisés.

Le règlement adopté en Assemblée Générale le 9 juin 2018 définit les modalités de constitution des niveaux et des groupes.

Le **Championnat Régional 1 F** sera composé de 2 groupes de 10 équipes

- Groupe A : 8 équipes Secteur Alsace et 2 équipes Secteur Lorraine,
- Groupe B : 6 équipes Secteur Lorraine et 4 équipes Secteur Champagne-Ardenne.

Pour le **Championnat Régional 2 F** 3 groupes de 10 équipes seront constitués.

- Groupe A : 10 équipes du Secteur Alsace,
- Groupe B : 2 équipes du Secteur Alsace et 8 équipes Secteur Lorraine,
- Groupe C : 3 équipes Secteur Lorraine et 7 équipes Champagne-Ardenne.

Puis, détaille Secteur par Secteur, Niveau par Niveau, Groupe par Groupe les modalités à partir desquelles les équipes seront départagées et affectées, ce en tenant compte des descentes possibles de Division 2 F.

La Commission approuve, à l'unanimité, la proposition faite. Elle sera transmise dans les meilleurs délais au Comité de Direction pour validation et suites à donner.

Remercie leur Collègue et le Groupe de Travail dans son ensemble de la qualité des travaux fournis.

## **5. GROUPE DE TRAVAIL JEUNES**

- **Déplacements des Equipes de Jeunes**

Jacky THIEBAUT,

Faisant suite à la première présentation du dossier aux Membres du Comité de Direction lors de la réunion tenue le mercredi 13 février 2019 au siège de la Ligue, fait part des études et propositions relatives à ce poste.

En ouverture de son exposé, retrace l'historique du statut financier qui était et reste encore applicable à la compétition inter Ligues « Alsace-Lorraine » U15 et ce depuis la disparition du CF 14.

Signale que dernièrement cette épreuve a été ouverte aux équipes de l'ex-Champagne-Ardenne. Ne cache pas que les Clubs Professionnels s'interrogent pour savoir s'ils s'engageront ou pas dans le prochain championnat et si oui sous quel statut financier.

Complète en signalant que les équipes de jeunes de ladite ex-Ligue bénéficiaient d'un accompagnement financier non négligeable du fait des distances élevées à accomplir – particularité géographique oblige.

Souhaite que cette mesure soit pérennisée voire étendue aux championnats de R1 et R2 de jeunes sur l'ensemble du nouveau territoire et ; ce, à partir d'un nombre de kilomètres supérieurs à 200 kms (Aller-Retour).

A l'appui de sa déclaration, remet à l'ensemble des Membres un dossier complet dans lequel sont joints : les tableaux reprenant les distances réelles des déplacements effectués par toutes les équipes concernées, les cartes géographiques des Clubs participants ainsi qu'une fiche de synthèse reprenant l'étude, les commentaires, les conclusions et les propositions avancées.

La Commission donne son accord afin que le projet soit transmis au Comité de Direction pour suites à donner et remercie son auteur.

## **6. POINT DE SITUATION DU FUTSAL**

Francis WILLIG et Michel KEFF,

Interviennent sur les différents points relevant de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions.

- **Coupe Nationale**

Pour la saison 2019/2020 une concertation plus efficace avec les Service Compétitions de la LGEF permettra une uniformisation du déroulement de la compétition sur les 3 secteurs de la LGEF.

Il s'agira éventuellement de moduler les droits d'inscription pour les clubs qui disposent d'une salle par rapport à ceux qui n'en disposent pas.

Les frais de déplacement pour les clubs devant se déplacer à plus de 100 km/aller dans la phase LGEF seront à budgétiser.

- **Pré-barrages LGEF pour accession en D 2**

Rappellent les dispositions actuelles sur l'organisation des championnats au sein des trois secteurs :

Les pré-barrages régionaux définissant le qualifié de la LGEF auront lieu les 1<sup>er</sup> et 8 mai 2019 par matches aller/retour entre les vainqueurs des secteurs Alsace et Lorraine.

Le tirage au sort des rencontres sera effectué lors de la réunion du CD de la LGEF du 13 mars 2019.

Double – licence :

A noter que pour ce pré-barrage LGEF, le nombre de joueurs titulaires ou ayant été titulaires lors de la saison en cours d'une double licence « Joueur » pouvant être inscrits sur la feuille de match, au sens de l'article 64 des Règlements Généraux de la FFF est limité à 4, de façon à rester dans les mêmes conditions de participation que la phase interrégionale d'accession en D2.

En cas d'égalité à l'issue de ces deux rencontres, il y aura une prolongation de deux fois cinq minutes. S'il y a encore égalité c'est l'épreuve des tirs au but (3) qui déterminera le vainqueur

- **U 15 Inter secteurs**

La finale s'est déroulée samedi 9 février 2019 à Algrange (Lorraine). 3 équipes pour Alsace – 3 équipes pour la Lorraine – 2 équipes pour la Champagne Ardenne).  
Vainqueur : SR Colmar devant le SC Schiltigheim.

- **Règlements**

Les règlements Futsal sont sur le point d'être revus par les Services Compétitions et Juridiques de la LGEF en concertation avec la CR Pratiques Diverses qui mandate Franck CLAUSS à cet effet.

- **Plan de développement du Futsal**

Sera discuté les 20 et 21 mars prochains, sont concernées les compétitions R1 seniors masculins et féminins ainsi que les jeunes.

## **7. REPROGRAMMATION DES RENCONTRES REPORTEES**

La situation des rencontres de la phase « aller » pour la catégorie « seniors » est des plus correctes, ... croisons les doigts que la météo soit clémente dans les prochaines semaines !

Hormis, pour les rencontres du weekend du 15 décembre 2018 nous n'avons connu guère de difficultés.

Par ailleurs, la commission attire l'attention sur le fait que les calendriers des 3 prochaines saisons seront impactés par les ponts du 1<sup>o</sup> novembre, des 1<sup>o</sup> et 8 mai tombant les weekends.

Chez les « Jeunes » peu de rencontres n'ont pu se dérouler.

## **8. POINT DE SITUATION DES COMPETITIONS**

- **Championnat National 3**

Cette compétition reste ouverte. Rien n'est joué, tant en haut qu'en bas du classement. A ce jour, aucune équipe régionale ne descendrait de N2, ce qui n'entraînerait que 2 descentes de N3 en R1. Au cas échéant, si une équipe de la L.G.E.F. descendait en N3 il y aurait 3 descentes en R1.

- **Régional 1 A**

CORMONTREUIL F.C. occupe la tête du classement devançant PRIX les MEZIERES qui compte trois matches en retard. VAUX sur BLAISE 13<sup>o</sup> et CHARLEVILLE NEUFMANIL 14<sup>o</sup> sont distancés.

- **Régional 1 B**

METZ F.C 2 occupe la première place. Devance FORBACH U.S. de 6 points. JARVILLE JEUNES ferme la marche.

- **Régional C**

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN F.A et ERSTEIN A.S. occupent les deux premières places. 4 points les séparent. La lutte en fin de classement est des plus indécises.

- **Féminines R1 ALSACE**

STRASBOURG RCSA devance VENDENHEIM F.C.2 en tête du classement. BENNWIHR F.C. se classe dernière.

- **Féminines R1 LORRAINE**

EPINAL SA et AMNEVILLE CSO luttent au coude à coude pour la première place. METZ E.S.A.P 2 est classée 11° et dernière. BACCARAT S.C ayant déclaré forfait.

- **Féminines R1 CHAMPAGNE**

A noter qu'il ne reste plus que 7 formations en lice.

CHARLEVILLE NEUFMANIL et TROYES ESTAC occupent la tête du groupe. CORMONTREUIL F.C. est classée 7°.

- **Futsal D2**

Groupe A : REIMS METROPOLE se place au 8° rang

Groupe B : Bon tir groupé de KINGERSHEIM F.C. NEUHOF FUTSAL et PFASTATT FUTSAL qui occupent les 3, 4 et 6 places du classement.

- **Futsal R1 Alsace :**

A ce jour 8 équipes restent en compétition.

COL FUTSAL ILLZACH mène devant NEUHOF FUTSAL 2.

- **Coupe du Grand Est**

Cette compétition est très prisée de la part des Clubs. Sportivement elle est attractive, attrayante et bien dotée.

Au titre des 16° de Finale, 3 matches ne se sont pas disputés. Ils sont reprogrammés.

Le 11 mars 2019 le tirage des 8° de finale aura lieu à LUDRES. Les rencontres se disputeront le 31 mars 2019.

- **Coupe du Grand Est Lorraine Jeunes**

Claude KEIME,

Rend compte de la réunion restreinte qui s'est tenue hier mardi 05 mars au siège de la LGEF.

Les résultats des 16es de finales des Coupes Grand Est LORRAINE U15, U17 et U19 ont été enregistrés. Quelques rencontres n'ont pu se disputer à ce jour. Elles sont reprogrammées.

Les 8es de finales se dérouleront aux dates prévues au calendrier le samedi 16 mars 2019 pour les U15 et les U17, le dimanche 17 mars 2019 pour les U19,

Il a ensuite été procédé au tirage au sort des rencontres de 8es de finale. Un tableau est paru ce jour sur le site.

- **Coupe de France**

Maxime RINIE,

Informe que le 1° tour de la Coupe de France se disputerait le dimanche 09 juin 2019 ; sinon le dimanche suivant (16 juin 2019).

Courrier sera adressé aux Clubs précisant les procédures administratives liées aux engagements.

En plus des équipes de National 2 et 3, Régional 1, 2, 3, obligation sera faite à celles disputant les Championnats de District 1 de s'y engager.

## **9. AGENDAS et DIVERS**

:

- **Situation financière de certains Clubs :**

Il est constaté que des Clubs sont débiteurs de sommes parfois importantes. Des dispositions seront prises – retrait de points, rétrogradation administratives – tant par les Commissions Compétentes de la L.G.E.F. que celles des Districts.

- **Finales Coupe Jeunes – Secteur LORRAIN :**

Elles se disputeront le lundi 10 juin 2019 (lundi de la Pentecôte) à VILLERS les NANCY

- **Finales Coupe Jeunes – Secteur CHAMAPGNE ARDENNE :**

La date n'est pas définitivement arrêtée. Les lieux pourraient être CHALONS en CHAMPAGNE ou VITRY le FRANCOIS.

- **Finale de la Coupe de Lorraine de Futsal**

Se déroulera le lundi 22 avril 2019

- **Coupe des Régions de l'U.E.F.A.**

La rencontre L.G.E.F. – Auvergne – Rhône-Alpes est fixée à la date du dimanche 28 avril 2019 sur le site de l'A.P.M. METZ

### **PROCHAINES REUNIONS**

- **Réunion de préparation des Calendriers**

Vendredi 26 avril 2019

- **Réunion plénière de la Commission**

Mercredi 12 juin 2019 au siège de la Ligue.

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7\* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

*\* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

**Le Président**

**Gérard SEITZ**

**Le Secrétaire de séance**

**Gérard CASSEGRAIN**